

2013 - 2014

université
PARIS
DIDEROT
PARIS 7

UFR d'Études Psychanalytiques

Diplôme d'Université
Protection de l'enfance

Responsables : Céline MASSON, Eric GHOZLAN

En collaboration avec l'OSE
ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS
Association régie par la loi de 1901,
reconnue d'utilité publique en 1951



Université Paris Diderot Paris 7
UFR D'Études Psychanalytiques
Formation Permanente

Illustration : photographie tirée du film de Charles Chaplin : The Kid (1921)

Responsables :

Céline Masson, Maître de Conférences, Université Paris-Diderot,
psychologue-psychanalyste à l'OSE

Eric Ghozlan, psychologue, directeur du Pôle enfance de l'OSE
(Oeuvre de Secours aux Enfants)

☞ **LIEU de la FORMATION**
OSE

117 rue du Fg du Temple
75010 Paris

« contact OSE » : tél : 01-53-38-20-32
Courriel : e.tipa@ose-france.org

Université Paris Diderot Paris 7
UFR d'Études psychanalytiques
Formation permanente
Case 7058
75205 Paris cedex 13

Présentation

La protection de l'enfance en danger représente le champ d'application privilégié de la pratique clinique en institution. Elle reste cependant souvent méconnue des étudiants en psychologie alors qu'elle représente un enjeu fondamental des politiques publiques d'aide et d'action sociale. Selon l'ONED¹, au 1er janvier 2007, sur l'ensemble de la France, bénéficieraient d'au moins une mesure en protection de l'enfance :

1,9% des moins de 18 ans, soit 266 000 mineurs

0,9% des 18-21 ans, soit 21 400 jeunes majeurs

La protection de l'enfance mobilise des savoirs et des compétences issues de domaines très diversifiés et requiert une approche pluridisciplinaire à la fois juridique, éducative et clinique.

Dans l'acte de protection d'un enfant en danger est mis en jeu un dispositif complexe dont l'objectif est de faire cesser le danger et de permettre à l'enfant de recouvrer un environnement stable et suffisamment bienveillant, nécessaire à son bon développement. Ce dispositif qu'il soit administratif ou judiciaire mobilise psychiquement le sujet par le jeu relationnel des professionnels qui interviennent comme tiers dans des relations familiales troublées.

Le programme de ce DU aborde en particulier les domaines historiques, psychopathologiques, éducatifs, juridiques et administratifs du champ de la protection de l'enfance en faisant appel à des experts de ces différents domaines.

¹ Rapport annuel 2008 de l'ONED : Observatoire National de l'Enfance en Danger a été créé par la loi du 2 janvier 2004. Il a pour mission de « *mieux connaître le champ de l'enfance en danger pour mieux prévenir et mieux traiter* ». il publie un rapport annuel qui présente les statistiques officielles ainsi qu'une base documentaire sur son site www.oned.gouv.fr

Les courants éducatifs, pédagogiques ou institutionnels ont façonné des pratiques professionnelles dont il convient de déterminer les contours théoriques qui les fondent.

Un détour par l'histoire des mouvements éducatifs s'avère nécessaire pour se repérer parmi les différents courants associatifs qui constituent le paysage institutionnel actuel.

Un éclairage sur les lois de protection de l'enfance et sur le rôle et la place de chacun de ses acteurs, qu'il s'agisse des services de l'Aide sociale à l'Enfance, de la PJJ ou du Secteur associatif habilité est indispensable pour se repérer et développer un partenariat professionnel.

La place de l'expertise du clinicien dans l'évaluation du risque de l'enfant en danger est interrogée par la pratique en équipe pluridisciplinaire et nécessite une formation que ce DU se propose d'explorer dans ses dimensions les plus variées.

La réflexion portera également sur l'actualité de la protection de l'enfance qui représente un enjeu de société majeur, situé au carrefour d'une médiatisation parfois outrancière et de son usage politique.

Par conséquent, nous constatons des effets de discours mais également des répercussions sur la clinique institutionnelle et plus largement sur la politique de protection de l'enfance engagée ces dernières années en France.

Nous verrons aussi comment les représentations sociales portant sur l'éducation de l'enfant influent sur la pratique professionnelle ou bien encore comment les grands débats de société, les peurs relatives à la délinquance et la sexualité juvéniles, mais aussi la culture du principe de précaution neutralisent les initiatives éducatives.

Ce DU s'inscrivant dans le cadre de l'UFR d'Etudes Psychanalytiques, nous verrons que c'est tout le champ de la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent qui est concerné, allant du traumatisme de l'enfant maltraité, à la carence éducative précoce ou aux troubles du comportement, à la dépression ou aux addictions et aux passages à l'acte. Des spécialistes de ces troubles viendront nous présenter l'état actuel de leur pratique et de leur recherche ou réflexion à partir de leur pratique clinique.

Objectifs

- Acquérir une connaissance théorique approfondie sur les plans historiques, juridiques, administratifs et cliniques des dispositifs de protection de l'enfance
- Cette formation complémentaire en protection de l'enfance permettra aux psychologues récemment diplômés de faciliter leur recherche professionnelle
- Favoriser une meilleure opérationnalité des professionnels issus de diverses disciplines intervenant dans le champ de la protection de l'enfance en permettant un repérage efficace des réseaux de partenaires
- Actualiser des connaissances des lois de protection de l'enfance
- Mobiliser les ressources personnelles et de réflexion pour l'analyse de situations complexes
- Maîtriser le cadre des différentes modalités d'intervention et les principaux acteurs de la protection de l'enfance

Public

Ce DU s'adresse à tous les professionnels de la santé ou en lien avec la protection de l'enfance qu'ils soient en exercice ou en formation. Un pré requis fixé à Bac+3/4 ou une expérience de terrain de plus de 5 années est exigé.

- Psychiatres, psychologues, médecins, infirmiers, travailleurs sociaux,
- Policiers et gendarmes, magistrats et juristes, cadres des services de protection de l'enfance,
- Toute personne exerçant au sein d'associations concernées par la maltraitance ou l'enfance en danger.

Méthodologie

Cette formation se veut clinico-théorique et sera basée sur

1. Un enseignement clinico-théorique abordant les différents aspects de la protection de l'enfance sous la forme d'un cycle de conférences avec discussions se déroulant d'octobre à mai (voir la liste des conférences)
2. Un groupe d'échange clinico-théorique d'une heure trente animé par un enseignant autour du thème de la conférence du matin (sur 10 vendredis) et :
3. Un séminaire de méthodologie du mémoire d'une heure trente (les 5 derniers vendredis) qui permettra aux participants de rédiger le mémoire validant cette formation. Ce mémoire sera soutenu face à un jury constitué par les deux responsables pédagogiques
4. Deux groupes de supervisions (10 participants par groupe) : Ces groupes permettront à chacun des participants de pouvoir faire part des implications et des difficultés dans leur pratique au sein de la Protection de l'enfance. Les participants pourront également réfléchir à l'utilisation qu'ils comptent faire de cette formation lors de leurs pratiques ultérieures.

Délivrance du diplôme

La délivrance du diplôme est conditionnée par :

- L'inscription à l'université et le règlement des frais pédagogiques
- La présence assidue aux enseignements obligatoire.
- La rédaction d'un mémoire d'une quarantaine de pages.
- D'un stage en institution pour ceux qui n'ont pas de pratique professionnelle.

Enseignement

☞ **LIEU de la FORMATION**

OSE

**117 rue du Fg du Temple
75010 Paris**

105 heures de formation sur une année universitaire, réparties en 15 vendredis.

Chaque journée comportera :

- Le matin de 9H30 à 13H : une conférence théorico-clinique de 3 heures par un spécialiste abordant les différents aspects de la protection de l'enfance. Il sera discuté par les responsables du DU pendant une demi-heure.
- L'après-midi de 14h à 17H30 : un groupe d'échange clinico-théorique animé par un enseignant autour du thème de la conférence du matin (sur 10 vendredis) et un séminaire de méthodologie du mémoire d'une heure trente (les 5 derniers vendredis, séminaire assuré par Isée Bernateau) et une supervision par groupe de 10 pendant deux heures (la supervision sera assurée par Céline Masson)

Stage en institution

Un stage d'une soixantaine d'heures sera demandé si le participant n'a pas d'expérience professionnelle dans le milieu de la Protection de l'enfance. Le matériel observé durant le stage servira à suivre les groupes de supervision.

Intervenants

- **Michèle Becquemin**, sociologue, Maître de Conférences Université Paris Est-Créteil
- **Isée Bernateau**, psychologue clinicienne, Maître de Conférences à l'Université Paris Diderot
- **Maurice Berger**, chef de service en psychiatrie de l'enfant, CHU de Saint-Etienne
- **Michel Botbol**, psychiatre attaché à l'administration centrale de la PJJ (DPJJ)
- **Serge Bouznah**, médecin responsable de PMI en Seine Saint Denis
- **Claire Brisset**, médiatrice de la Ville de Paris, ancien Défenseur des enfants
- **Drina Candilis Huisman**, Maître de Conférences Université Paris Diderot, psychanalyste
- **Michèle Créoff**, directrice générale adjointe chargée du pôle enfance et famille du département du Val de Marne
- **Mathias Gardet**, Maître de conférences en sciences de l'éducation, Paris Saint Denis, historien,
- **Eric Ghozlan**, psychologue clinicien, Directeur du Pôle enfance de l'OSE
- **Yolande Govindama**, Professeur Université de Rouen, directrice PMP
- **Richard Josefsberg**, directeur de la Maison d'enfants « Elie Wiesel », OSE
- **Délia Kohen**, psychanalyste, ex-psychologue à l'hôpital Trousseau
- **Valérie Loizon**, Conseillère technique Protection de l'enfance, Lutte contre les exclusions- URIOPSS IDF.
- **Gérard Lopez**, psychiatre, Président-Fondateur de l'Institut de Victimologie, Expert près la Cour d'Appel de Paris, fondateur de la Chaire Unesco « Aborder la violence »
- **Céline Masson**, Maître de conférences Université Paris Diderot, psychologue à l'OSE, psychanalyste
- **Philippe Petry**
- **Hana Rottman**, pédopsychiatre et psychanalyste, consultante au service du Placement familial de l'OSE
- **Karen Sadlier**, docteur en psychologie, Institut de Victimologie
- **Claude Schauder**, psychologue clinicien, psychanalyste et ancien professeur des universités associé, "La parole des enfants et son statut dans les procédures judiciaires "
- **Catherine Sultan**, juge pour enfants, présidente de l'Association nationale des magistrats de la jeunesse et de la famille, présidente du Tribunal pour Enfants de Créteil
- **Gilbert Vila**, pédopsychiatre, Centre de Victimologie pour Mineurs, Hôpital Armand Trousseau. Président de la SEVAP

Programme des interventions 2013-2014

Sauf contre temps particulier

Le calendrier des interventions sera défini ultérieurement

1. Présentation générale du D.U. par **Éric Ghozlan** et **Céline Masson**, responsables du D.U.
Conférence inaugurale en Amphi : La défenseure des enfants, une mission de service public menacée ? **Claire Brisset** (7 octobre 2011)
2. Histoire de la protection de l'enfance, **Michèle Bécquemin**
3. Le dispositif français de protection de l'enfance et les enjeux de sa réforme par la loi du 5 mars 2007, **Michèle Créoff**
4. Les associations, un acteur majeur du dispositif de Protection de l'enfance, **Valérie Loizon**
5. La place du juge des enfants, sa double compétence au civil et au pénal, **Catherine Sultan**
6. La parole des enfants et son statut dans les procédures judiciaires, **Claude Schauder**
7. Eduquer et soigner les adolescents difficiles : la place de l'aide judiciaire contrainte, **Dr Michel Botbol**
8. L'enfant victime de maltraitances, **Gérard Lopez**
9. La médiation interculturelle en protection de l'enfance, **Dr Serge Bouznah**
10. L'expertise psychologique en protection de l'enfance, Pr **Yolande Govindama**
11. L'internat et la séparation, **Richard Josefsberg**
12. la consultation médico-légale hospitalière en protection de l'enfance, **Dr Gilbert Vila**
13. L'enfant face à la violence dans le couple, **Karen Sadlier**
14. Le placement du très jeune enfant, **Hana Rottman**
15. Histoire des courants éducatifs en protection de l'enfance, **Mathias Gardet**
16. Conférence de clôture du cycle en amphi : « Processus psychiques en jeu chez les sujets soumis à des défaillances parentales précoces. Conséquences sur les dispositifs de prise en charge et sur les suivis au long cours »
Dr Maurice Berger (25 mai 2012)

CALENDRIER 2013-2014

Sauf contre temps particulier

2013

Octobre : 4- 18

Novembre : 8- 15- 29

Décembre : 06

2014

Janvier : 10 -24

Février : 7 -14

Mars : 14 -28

Avril : 11

Mai : 23

Juin : 13

Dépôt du mémoire au 15 juillet

Soutenances : Septembre

Coût de la formation

1/ Frais pédagogiques :

- paiement entreprise ou CFP : **2 000 €**
- paiement à titre individuel : **1 000€**

Si vous avez terminé ou suspendu votre formation initiale (LMD) depuis moins de 3 ans : *nous consulter*

2/ Droits administratifs :

- inscription à l'Université :

L'inscription à l'Université pour 2013/2014 est obligatoire et conditionne la remise du diplôme.

Pour information le montant des droits était pour 2012/2013 de : 255 €

Candidature

Pour faire acte de candidature au D.U. **Protection de l'enfance** nous faire parvenir :

- une lettre de candidature motivée,
- un curriculum vitae, avec 2 photographies d'identité,
- une photocopie des diplômes,
- l'accord de l'employeur confirmant la prise en charge institutionnelle
- 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur et libellées à vos nom et adresse,

avant le **15 septembre 2013**, et à l'adresse suivante :

Université Paris Diderot
UFR d'Etudes Psychanalytiques
Formation Permanente
Case 7058 - 75205 PARIS cedex 13
Tél. : 01 57 27 63 90, 94, 96- Fax : 01 57 27 63 78
dfp.psycho@univ-paris-diderot.fr
www.ep.univ-paris-diderot.fr

Après examen de votre dossier par l'équipe enseignante, une réponse écrite vous sera adressée pour vous signifier l'acceptation ou le refus de votre candidature. Un entretien oral pourra également être signifié.

Une fois la candidature acceptée, il sera envoyé :

- Une convention individuelle de formation

L'inscription et la réinscription
sont **impératives**
et conditionnent la remise du diplôme

FICHE de CANDIDATURE

Je désire m'inscrire à la formation suivante :
Nom et prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone personnel : E-mail :
Profession :
Nom et adresse de l'employeur :
Code postal : Ville :
Fax : Téléphone :

Pas de chèque dans votre dossier de candidature

Le coût de la formation sera pris en charge :

Par moi-même et je suis encore en cours d'étude ou j'ai interrompu mes études du cursus initial (LMD) depuis **moins de 2 ans** (inscrit en 2011/12 ou 2012/13)
 j'ai interrompu mes études du cursus initial (LMD) depuis plus de 2 ans ou jamais inscrit en Université (cursus LMD uniquement).

Par mon employeur (CIF / DIF / plan de formation)

L'inscription à l'Université (et les ré-inscriptions en cas de formation pluriannuelle) est obligatoire en DU.

Après admission par les responsables de la formation, toutes les personnes admises recevront un contrat individuel de formation, fixant les modalités de paiement et d'engagements.

L'accord de prise en charge signé par l'employeur devra nous parvenir dans les meilleurs délais.

Si le nombre de stagiaires requis pour le bon fonctionnement du DU n'est pas atteint, il est possible que la session de formation soit annulée. Cette décision intervient un mois avant la date prévue du DU.

Fait à :

Signature

Le :

Cadre réservé à la commission pédagogique

Dossier : Accepté
Entretien oral : Accepté
Observations :

Refusé
 Refusé

Localisation :
Université Paris Diderot
UFR d'Études psychanalytiques
Bât. Olympe de Gouges
Rue A. Einstein
75013 PARIS

Adresse postale :
Université Paris Diderot
UFR d'Études psychanalytiques
Service Formation Permanente
Case 7058
75205 Paris cedex 13

ACCORD DE PRISE EN CHARGE EMPLOYEUR

ENTREPRISE (en toutes lettres) :

Nom du Directeur :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° SIRET :

- Association n'ayant pas de n° de SIRET : code département + n° de déclaration en préfecture

- Commerçants, artisans : n° SIREN.

Fax : Téléphone :

E-mail :

I - autorise dans le cadre de son plan de formation / CIF / DIF :

M.

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. perso. : Profession :

à suivre à l'Université Paris Diderot Paris 7 - UFR d'Études psychanalytiques :

la formation :

Dates : Durée de la formation : heures

Il - s'engage à régler les frais de formation

Pour faciliter le traitement du dossier administratif, il est préférable que les droits d'inscription soient directement réglés par le stagiaire. Il lui sera alors remis une attestation de paiement permettant ainsi un éventuel remboursement de votre part.

Uniquement les frais pédagogiques :€

OU

Frais pédagogiques :€ ET droits d'inscription selon la durée de la formation :

Année 1 : Année 2 : Année 3 :

La facture établie par l'Université devra être envoyée à l'adresse suivante :

Fait à

Le :

Cachet de l'entreprise et signature du responsable

Université Paris Diderot Paris 7

UFR d'Études psychanalytiques

Service Formation permanente

Case 7058

75205 Paris cedex 13

Fax : 01.57.27.63.78

e-mail : dfp.psycho@univ-paris-diderot.fr

Déclaration d'existence n° 1175 POO 1175

SIRET : 197 517 238 006 5